



Théâtre de Vidy-Lausanne

Rénovation, mise en conformité et agrandissement du bâtiment

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2020 / 03

Lausanne, le 23 janvier 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le présent préavis présente à votre Conseil le projet de la Municipalité pour la rénovation et l'agrandissement du Théâtre de Vidy-Lausanne. Construit à l'occasion de l'exposition nationale suisse de 1964, ce bâtiment emblématique de la culture romande nécessite aujourd'hui d'importants travaux de remise aux normes, au niveau sécuritaire, technique et énergétique. Plus spécifiquement, la salle Charles Apothéloz n'a connu aucune intervention majeure depuis 50 ans. Il convient également de lui adjoindre une salle de répétition afin de permettre au théâtre de maintenir et développer son rôle d'institution de création de niveau européen.

Le présent préavis décrit les travaux de rénovation, de mise en conformité et d'agrandissement nécessaires à l'exploitation du théâtre. Il détaille l'estimation des coûts du projet faisant l'objet d'une demande de crédit d'investissement.

Il présente également les différentes mesures envisagées afin de maintenir la vie artistique et le rayonnement de l'institution pendant la durée des travaux.

2. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 27'500'000.- destiné à couvrir :

- les travaux de restauration, de mise en conformité et d'agrandissement du Théâtre de Vidy-Lausanne ;
- les équipements scéniques et administratifs nécessaires au bon fonctionnement du théâtre à sa réouverture ;
- les aménagements nécessaires au maintien de l'activité du théâtre pendant les travaux.

La Municipalité a ouvert le 23 février 2015 un compte d'attente de CHF 349'000.- dans le but de financer les études nécessaires à la définition d'un pré-projet et de connaître précisément ses implications financières. Un crédit d'étude de CHF 3'500'000.- a par la suite été accordé par le Conseil communal le 7 juin 2016 (préavis N° 2016/28 « Théâtre de Vidy-Lausanne. Sécurisation, rénovation et transformation de la cage de scène et de la salle Charles Apothéloz, nouveaux équipements de scène, création d'une salle de répétition. Demande de crédit d'étude (extension du compte d'attente). Demande d'une subvention d'investissement en faveur du remplacement du chapiteau ») afin de couvrir les frais d'études spécifiques à la rénovation et à la transformation de la salle Charles Apothéloz, aux nouveaux équipements de scène et à la création d'une salle de répétition. Au début du mois de décembre 2019, le montant dépensé sur ce crédit d'étude s'élève à CHF 2'237'823.-.

Ce préavis concrétise les intentions de la Municipalité énoncées dans le rapport-préavis N° 2015/01 du 8 janvier 2015 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponses à trois motions, huit postulats, deux interpellations, une pétition » adopté par le Conseil communal le 16 février 2016, ainsi que dans le programme de législature 2016-2021.

3. Table des matières

1.	Résumé	1
2.	Objet du préavis	1
3.	Table des matières	2
4.	Préambule et historique	2
5.	Etat du bâtiment et des installations	3
6.	Descriptif des travaux de restauration, de mise en conformité et d'agrandissement et devis général	4
6.1	Valeur patrimoniale	4
6.2	Descriptif de projet	4
6.3	Sécurité	6
6.4	Devis général	7
7.	Equipements scéniques et administratifs complémentaires	8
7.1	Descriptif des éléments additionnels	8
7.2	Devis estimatif	8
8.	Logistique et aménagements provisoires	8
8.1	Déménagement du théâtre	9
8.2	Stockage du matériel pendant les travaux	9
8.3	Lieu temporaire	9
8.4	Aménagement de la salle René Gonzalez	9
8.5	Salle de répétition	10
8.6	Frais de déménagement	10
8.7	Devis	10
9.	Projets et activités du théâtre durant les travaux	11
9.1	Programmation sur le site	11
9.2	Programmation hors les murs	11
9.3	Tournées	12
9.4	Communication	12
10.	Personnel du théâtre pendant la durée des travaux	12
11.	Impact sur le développement durable	12
11.1	De la dimension environnementale	12
11.2	De la dimension sociale	13
11.3	De la dimension économique	14
12.	Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap	14
13.	Calendrier des opérations	15
14.	Aspects financiers	15
14.1	Coût des travaux	15
14.2	Incidences sur le budget d'investissement	15
14.3	Incidences sur le budget de fonctionnement	16
15.	Conclusions	16

4. Préambule et historique

Dessiné par l'architecte Max Bill pour l'Expo 64, le théâtre avait à son origine une vocation éphémère. Il a été conçu pour une exploitation d'une durée de six mois, soit d'avril à octobre 1964. Sous l'impulsion du metteur en scène, M. Charles Apothéloz, le théâtre fût finalement racheté par la Municipalité d'alors de manière à pérenniser l'activité culturelle du lieu. La Ville de Lausanne en est ainsi propriétaire. Au fil du temps, et sous la gestion de ses directeurs successifs, il est devenu un lieu de création et de production scénique de référence sur le plan international, contribuant ainsi largement au rayonnement culturel de la Ville de Lausanne.

Le théâtre offre aujourd'hui quatre lieux de représentations distribués autour d'un foyer, lieu de rendez-vous et d'échanges convivial pour un large public. Les manifestations organisées autour du 50^e anniversaire du bâtiment ont permis de rappeler l'importance du travail réalisé par les directeurs entre 1964 et 2012. L'institution actuelle est l'héritière du Centre Dramatique Romand de M. Charles Apothéloz, devenu « Vidy-Lausanne, un théâtre au bord de l'eau », avec l'arrivée de M. Matthias Langhoff

en 1989, puis de M. René Gonzalez en 1990. Au fil de son histoire, le théâtre a constamment développé ses activités, ses réseaux artistiques et multiplié les partenariats européens. Il a confirmé ainsi son rôle d'outil de création majeur pour les metteur·e·s en scène d'ici et pour les artistes internationaux de renom, en instaurant un important système de diffusion des spectacles à l'étranger.

L'arrivée de M. Vincent Baudriller à la direction en septembre 2013, a inscrit le théâtre de manière pérenne dans le paysage théâtral européen, comme une institution de premier plan auprès d'un réseau renouvelé de programmateur·trice·s et producteur·trice·s. Sur le plan artistique, le Théâtre de Vidy-Lausanne voit ainsi renforcé son statut d'institution phare des arts de la scène en Europe.

S'agissant de l'outil, force est de constater que la salle principale du théâtre, la salle Charles Apothéloz, ne correspond plus aujourd'hui aux normes en vigueur, eu égard aux impératifs de production scénique actuels. Les différentes analyses établies ces dernières années ont mis en avant différentes problématiques du bâtiment pointant notamment des risques importants sur le plan de la sécurité et la nécessité d'une mise aux normes des installations techniques, aujourd'hui obsolètes. Par ailleurs, le théâtre ne bénéficie pas non plus d'une salle de répétition adaptée, indispensable aujourd'hui à toute institution de production d'envergure.

Forte de ce constat, la Municipalité a ainsi proposé dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/01 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne d'inscrire la sécurisation et la rénovation du Théâtre de Vidy-Lausanne comme priorité de sa politique culturelle en matière d'investissements à court terme.

5. Etat du bâtiment et des installations

Depuis sa construction en 1964, les travaux suivants ont été réalisés :

- 1975-1986 : isolation, chauffage central, extension arrière de la cage de scène, création de la salle de la Passerelle ;
- 1995 : construction de la salle René Gonzalez ;
- 1998-1999 : rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

Le théâtre n'a pas fait depuis lors l'objet de travaux, hormis l'entretien usuel du bâtiment, ainsi que la mise aux normes de la cuisine et la rénovation du foyer en 2014. La salle Charles Apothéloz n'a jamais fait l'objet d'une rénovation d'envergure en 50 ans. Au nord du bâtiment principal, le Pavillon a remplacé le Chapiteau en 2017.

Les études réalisées ces dernières années ont mis en avant les problématiques suivantes :

Salle Charles Apothéloz

Les analyses effectuées ont mis en évidence la vétusté et l'exiguïté de la cage de scène de la salle Charles Apothéloz, encore composée d'un gril en bois, avec des passerelles sources de dangers importants pour le déplacement des technicien·e·s. Des étais ont ainsi dû être posés sous la scène de cette salle pour en renforcer sa structure. Il convient de relever l'asymétrie de la cage de scène, empêchant la présence d'une passerelle technique sur l'ensemble du périmètre de la scène et contraignant ainsi fortement l'espace et la lumière. Parallèlement, l'absence de motorisation du système des porteuses, aujourd'hui indispensables à toute scénographie contemporaine, comme en bénéficie l'Opéra de Lausanne depuis sa rénovation, est source de contraintes très importantes. Une motorisation du système permettrait de renforcer notablement la sécurité des technicien·e·s en limitant le déplacement vers le gril au maximum. Les réseaux scéniques doivent également faire l'objet d'une profonde refonte.

De plus, la salle n'est plus adaptée aujourd'hui à la fois sur le plan, au vu de la faible hauteur de plafond au fond de la salle. Cette pente induit une forte chaleur et une difficulté importante quant au positionnement des infrastructures vidéo.

Enfin, la salle n'est plus conforme sur le plan des installations techniques et de la sécurité incendie.

Salle de répétition

La salle de répétition construite en 1995 à l'ouest du site et connue aujourd'hui sous le nom de salle René Gonzalez est un lieu de représentation depuis 2001. Dans les faits, cette salle ne peut plus servir de lieu de répétition, ses dimensions étant trop réduites, notamment en comparaison avec la salle Charles Apothéloz. Il manque donc une salle strictement dévolue aux répétitions, dont le plateau réponde aux exigences de la création contemporaine et soit au moins équivalent en termes de dimensions à celui de la salle Charles Apothéloz. La salle René Gonzalez est d'ailleurs régulièrement utilisée comme salle de représentation.

6. Descriptif des travaux de restauration, de mise en conformité et d'agrandissement et devis général

Faisant suite à l'ouverture du compte d'attente évoqué au point 2 et à une étude de faisabilité ayant permis de préciser le cahier des charges et l'ordre de grandeur des coûts de ce projet, le crédit d'étude, octroyé en 2016 par le Conseil communal, a permis d'avancer dans les phases d'avant-projet et de projet. Le projet définitif est actuellement mis à l'enquête, le permis de construire est attendu en février 2020, sous réserve d'oppositions.

6.1 Valeur patrimoniale

Le Théâtre de Vidy est un bâtiment emblématique à plusieurs titres.

Il est l'un des vestiges de l'Expo 64, qui a offert un rayonnement majeur aux développements artistiques, techniques et culturels de l'époque, et qui a radicalement modifié les abords lacustres de la Ville de Lausanne. De l'ensemble du pavillon « Eduquer et créer », démantelé à la suite de l'exposition nationale, il ne reste que la salle Charles Apothéloz et une petite portion du pavillon.

D'autre part, le théâtre est le dernier élément témoignant de la réalisation exemplaire de M. Max Bill sur le site de l'exposition, œuvre majeure de l'architecte, et à ce titre référence d'intérêt national.

Le bâtiment est noté en *3* d'intérêt local au recensement architectural du Canton de Vaud. Au vu des points relevés ci-dessus, il fait actuellement l'objet d'une réévaluation au sein de la Commission du patrimoine du XX^e siècle mise en place récemment par l'Etat.

Transformé et rénové à plusieurs reprises, il ne reste d'origine que la structure porteuse et les panneaux fibrociments (amiantés) de la toiture du premier étage (conservés sous les nouvelles toitures de l'aile nord et sud installées en 1998). Toutes les façades ont été remplacées (1974, puis 1998), les doubles hauteurs divisées par des dalles (1985, 1998).

Nonobstant, le théâtre a conservé tout au long de ces transformations une très forte identité visuelle et une cohérence architecturale générées par les choix constructifs et esthétiques de M. Max Bill.

Le respect de cette identité s'est trouvé au centre des réflexions durant toute l'élaboration du présent projet architectural, en portant une attention particulière à la matérialité et à la composition des volumes. Une commission patrimoniale a été mise en place pour accompagner cette recherche.

6.2 Descriptif de projet

Le travail des mandataires, choisis sur la base d'un appel d'offres, confirme les constats précédents et détaille les interventions à opérer et leurs interactions.

La transformation, la rénovation et l'extension du théâtre vise un double but : d'une part, la mise en conformité de l'existant aux normes (en particulier énergétiques, sécurité feu et assainissement) et, d'autre part, l'adaptation de l'outil théâtral aux impératifs de production scénique d'aujourd'hui.

La salle Charles Apothéloz, espace majeur du théâtre, doit être sécurisée, mise en conformité et adaptée. Les espaces de travail, les ateliers et les loges doivent être mis en conformité et assainis. Une nouvelle extension contigüe doit permettre d'intégrer une salle de répétition pour accueillir le travail de création en parallèle à l'exploitation de la salle Charles Apothéloz, permettant ainsi d'optimiser et d'augmenter les temps de plateau au Théâtre de Vidy-Lausanne.

Dans le détail, les interventions prévues sont :

6.2.1 Rénovation de la salle et scène Charles Apothéloz

- la cage de scène doit être re-symétrisée pour devenir pleinement utilisable ;
- le gril de scène en bois et les passerelles techniques doivent être remplacés (rehaussés et adaptés) et tout l'équipement scénique réactualisé ;
- le volume de la salle doit être rehaussé pour intégrer une régie aux proportions légitimes et permettre l'augmentation de la jauge (capacité d'accueil du public) de 380 (jauge théorique rarement atteinte en raison de la présence de la régie en salle) à 440 places ;
- les panneaux de façade et du complexe de toiture doivent être remplacés pour une mise aux normes énergétique et acoustique ;
- les installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, réseaux scéniques, sprinkler, etc.) doivent être complètement remplacées pour répondre aux usages contemporains ;
- les voies de fuites et l'ensemble scène-salle doivent être adaptés aux normes (sécurité incendie, consolidation des structures) ;
- le dessous de scène (contenant les loges et des espaces de travail) doit être assaini et réaménagé.

6.2.2 Assainissement et mise en conformité des espaces de travail

- les loges exiguës et insalubres ainsi que les espaces de travail borgnes (buanderie, bureaux) situés au sous-sol de la cage de scène doivent être déplacés au premier étage ;
- les divers ateliers techniques, régies de production doivent être réorganisés pour permettre la nouvelle implantation des loges et pour palier à leur exiguïté actuelle ;
- une salle de répétition doit être construite en extension pour permettre la création de spectacles de grand format en parallèle à l'exploitation de la salle Charles Apothéloz ;
- les installations techniques (chauffage, ventilation, électricité, canalisations, etc.) du site devront être remises aux normes actuelles pour toutes les parties touchées par la rénovation ;
- tous les plafonds du premier étage doivent être désamiantés, y compris dans la salle de la Passerelle ;
- les espaces administratifs doivent être réaménagés suite aux permutations du programme et au désamiantage du 1^{er} étage ;
- la toiture doit être remplacée par un nouveau complexe de toiture (isolation et substrats végétalisés) pour répondre aux normes énergétiques actuelles ;
- l'entrée (billetterie, accueil, vestiaires, WC publics) doit être complètement réaménagée suite au redimensionnement de la salle Charles Apothéloz (agrandissement vers l'est).

6.2.3 Technique de scène

Les faiblesses majeures de la salle Charles Apothéloz sont la dissymétrie de la cage de scène ainsi que la cassure volumique de la salle qui induit des effets négatifs au niveau acoustique et ne permettent pas l'implémentation d'une vraie régie ni de passerelles latérales en lien avec la cage de scène. Les charges que la structure peut reprendre sont très limitées. Le projet corrige tous ces points.

Entièrement démontée et remise à neuf, la modernisation des équipements de la salle Charles Apotheloz prévoit :

- la disposition des 440 nouveaux sièges ;
- des lisses d'accrochage dans la cage de scène et dans la salle ;
- un réseau de passerelles de deux niveaux à l'intérieur de la cage de scène ainsi que des passerelles latérales dans la salle permettant un lien direct avec la régie ;
- un nouveau faux gril intégrant des poutrelles roulantes et des chariots, des moteurs de levage et de rails de roulement permettant l'alimentation des projecteurs. Le gril de type « sandwich » (pour optimiser la hauteur utile au-dessus de l'espace scénique) intégrera les équipements de levage en sous-face du plancher à claire-voie ;
- une scène en partie démontable à la face plateau avec un plancher (détrappable) en panneau multiplis sur lambourdes.

Entièrement neuf, l'équipement de la salle de répétition prévoit :

- la disposition de deux passerelles longitudinales, d'une passerelle fixe au lointain et d'une passerelle mobile motorisée (la hauteur libre permettant d'implanter un décor de 7.5 m de hauteur) ;
- l'installation d'une résille technique en sous-face de toiture et de lisses d'accroches à cour et à jardin ;
- un parquet réalisé en panneau multiplis sur lambourdes ;
- l'installation des réseaux d'éclairage scéniques, de travail et audiovisuels.

6.2.4 Aménagements extérieurs

Les interventions prévues sur les aménagements extérieurs se concentrent au nord sur l'allée d'entrée au théâtre et au sud, sur la cour (terrasse du foyer).

L'allée d'accès est déplacée quelques mètres en direction du nord, ce qui permet de renforcer la visibilité de l'entrée du théâtre et d'augmenter la surface de plate-bande entre ce chemin et les façades du théâtre. La présence végétale sera dès lors renforcée en pied de façade nord du théâtre.

Le périmètre de la cour au sud sera redessiné pour restituer sa géométrie et sa taille initiale, dans le respect de sa trace lors de l'Expo 64. Cette cour à ciel ouvert jouait un rôle important dans la distribution du pavillon de l'exposition ; sa fonction actuelle de lien entre le théâtre, les promenades alentours, le lac et le grand paysage sera conservée.

6.3 Sécurité

Un concept sécurité incendie est élaboré pour la mise en conformité impérative du bâtiment. Il concerne en particulier :

- la protection de la structure porteuse, lui conférant une résistance finale conforme aux normes AEAI ;
- l'adaptation des chemins et des voies de fuite afin que leur longueur, praticabilité et résistance au feu soient celles exigées actuellement ;
- l'ajout d'une voie d'évacuation verticale indispensable à l'est de l'aile nord ;
- la mise en conformité des escaliers de secours (compartimentage, matériaux employés, débouchés, etc.) ;
- la création d'une infrastructure d'extraction de fumée et de chaleur pour les locaux recevant plus de 300 personnes ;
- la séparation du reste du projet en unités d'utilisation pour compartimenter efficacement et optimiser les distances de fuite en fonction de l'usage ;

- le compartimentage des différents locaux. La pose de nouvelles portes coupe-feu là où cela est nécessaire. L'adaptation ou le changement des équipements des portes de sortie de secours (serres anti-paniques, ferme-porte, etc.) ;
- la création d'une détection incendie totale.

6.4 Devis général

Un devis général a été élaboré par le groupement de mandataires et de spécialistes qui ont développé le projet. Ce devis général a été échafaudé sur un avant-métré détaillé et sur un retour partiel des soumissions. Sa précision est de +/- 5%.

0. TERRAIN		225'000.-
CFC 09	Honoraires étude de faisabilité	225'000.-
1. TRAVAUX PRÉPARATOIRES		944'700.-
CFC 10	Relevés, études géotechniques	107'000.-
CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	393'100.-
CFC 12	Protections, aménagements provisoires	36'600.-
CFC 13	Installations de chantier en commun	126'200.-
CFC 14	Adaptation des bâtiments	50'000.-
CFC 15	Adaptation du réseau de conduites existantes	34'500.-
CFC 17	Fondations spéciales	197'300.-
2. BÂTIMENT		18'193'900.-
CFC 20	Excavation	162'900.-
CFC 21	Gros œuvre 1	4'792'600.-
CFC 22	Gros œuvre 2	665'100.-
CFC 23	Installations électriques	2'042'700.-
CFC 24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air	2'466'200.-
CFC 25	Installations sanitaires	507'900.-
CFC 26	Installations de transport (ascenseurs)	90'000.-
CFC 27	Aménagements intérieurs 1	1'238'700.-
CFC 28	Aménagements intérieurs 2	1'435'300.-
CFC 29	Honoraires – Planificateur général	4'792'500.-
3. EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		3'987'000.-
CFC 33	Installations électriques (réseaux scéniques)	830'000.-
CFC 37	Aménagements intérieurs 1 (grill, faux-grill, plancher, porteuses)	2'368'500.-
CFC 38	Aménagements intérieurs 2 (fauteuils)	253'400.-
CFC 39	Honoraires – Planificateur général	535'100.-
4. AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		492'800.-
5. FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE		741'600.-
CFC 50	Frais de concours (appel d'offres mandataires)	7'200.-
CFC 51	Autorisations et taxes	218'100.-
CFC 52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents	195'000.-
CFC 53	Assurances	80'000.-
CFC 55	Prestations du Maître d'ouvrage (prorata)	70'300.-
CFC 56	Autres frais secondaires	171'000.-

6. DIVERS & IMPRÉVUS	780'000.-
9. AMEUBLEMENT ET DÉCORATION	135'000.-
CFC 98 Œuvres d'art	135'000.-
TOTAL	CHF 25'500'000.-

Indice de référence – OFS Région Lémanique - Rénovation, transformation – avril 2019 - i = 98.3 (base i = 100, octobre 2015)

7. Equipements scéniques et administratifs complémentaires

Afin de pouvoir assurer pleinement l'exploitation du théâtre après sa rénovation, le Théâtre de Vidy-Lausanne doit, en complément aux travaux indiqués sous point 6, prévoir de nouveaux équipements scéniques et administratifs qui soient adaptés au nouveau bâtiment et aux impératifs de production scénique d'aujourd'hui.

7.1 Descriptif des éléments additionnels

- la couverture des réseaux dits « actifs » qui n'avaient pas été devisés dans l'estimation des travaux, et qui sont indispensables au fonctionnement des dispositifs techniques ;
- l'installation d'un nouveau gradin dans la salle de la Passerelle. L'actuel gradin, qui avait été construit en interne et qui ne possède aucune homologation, doit en effet être démonté afin de procéder au désamiantage du plafond. En raison de sa vétusté, il ne pourra pas être réinstallé. Il convient donc d'en installer un nouveau devant également permettre d'intégrer le nouveau système de ventilation ;
- l'achat de nouveaux équipements son, vidéo et lumières afin de répondre aux nouvelles normes et à l'augmentation de la jauge publique de la salle Charles Apothéloz et afin d'équiper la nouvelle salle de répétition dans une configuration minimale ;
- l'achat de frises et de tapis de danse aux formats de la salle Charles Apothéloz rénovée et de la nouvelle salle de répétition ;
- le renouvellement des bureaux et des systèmes de rangement et de classement qui soient adaptés aux nouveaux espaces de travail.

7.2 Devis estimatif

EQUIPEMENTS SCÉNIQUES ET ADMINISTRATIFS NON COMPRIS DANS LES RÉNOVATIONS

Réseaux scéniques additionnels	120'000.-
Gradin Passerelle	80'000.-
Equipement son	240'000.-
Equipement vidéo	140'000.-
Equipement lumières	100'000.-
Draperies – Tapis de danse	65'000.-
Equipement bureaux	80'000.-
SOUS-TOTAL	825'000.-

8. Logistique et aménagements provisoires

La délocalisation durant la période des travaux de la majeure partie de l'activité du théâtre en dehors du bâtiment originel de Max Bill aura de très importantes conséquences en termes de logistique. Afin de maintenir une activité artistique soutenue (voir infra point 9), le théâtre devra en effet aménager des bureaux et des ateliers temporaires pour ses équipes, stocker le matériel démonté pendant les travaux,

aménager un espace temporaire d'accueil pour le public (toilettes, billetterie, cuisine, bar, foyer) et construire un 2^e accès à la salle René Gonzalez.

8.1 Déménagement du théâtre

Le déménagement et le réaménagement du théâtre se fera en deux phases distinctes :

- dans un premier temps, en raison notamment des travaux de désamiantage, l'ensemble du théâtre doit être vidé et mis à disposition des entreprises de travaux, et ce dès le 1^{er} septembre 2020 ;
- une partie des équipes pourra ensuite retrouver ses espaces de travail dans l'aile sud, en principe dès février 2021. Cette relocalisation partielle concernera les équipes suivantes : accueil et réception, administration, direction, production, communication, direction technique, informatique, archives, comptabilité (soit environ 35 postes de travail).

Les autres espaces et équipes (Kantina, billetterie, accueil, atelier électrique, atelier costumes, atelier accessoires, bureaux des régisseurs et du dessinateur, studio son et studio vidéo, soit une trentaine de postes de travail) seront impactés pendant les deux années de travaux, soit de septembre 2020 à juin 2022.

8.2 Stockage du matériel pendant les travaux

Une solution de stockage est envisagée sous la salle René Gonzalez. Les espaces en question représentent une surface d'environ 245 m² qu'il serait possible d'aménager et de sécuriser. Cette solution implique toutefois de devoir condamner sept places de parking ainsi que la zone pour les deux-roues. Cet espace de stockage concernera pour moitié du matériel lumières stocké sur râteliers à projecteur et pour le reste du matériel de machinerie entreposé sur des chariots à roulettes ainsi que des palettes euro avec cadres en bois, des flights-cases de son et de matériel vidéo. La zone sera fermée par des panneaux en bois réalisés par les équipes de Vidy.

Cet espace sur site sera complété par l'installation d'un container d'une surface de 13.7 m² disposé à côté du Pavillon de Vidy. Ce container ne nécessite pas d'aménagements particuliers.

Enfin, la surface de stockage en location à Penthaz sera agrandie d'environ 200 m².

8.3 Lieu temporaire

Afin de pourvoir aux bureaux de ses équipes et d'organiser l'accueil du public, la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne envisage d'implanter sur le site de Vidy un lieu temporaire.

Le Théâtre de Vidy-Lausanne se dirige vers la reprise d'un des bâtiments en bois construit à l'occasion du 100^e anniversaire de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes de Savigny qui correspond en volume (20 m x 30 m) à ses besoins et dont le constructeur (CBA S.A.) a proposé un devis intéressant pour sa mise aux normes et pour son installation. Elle permettrait d'accueillir le foyer, le bar, la billetterie et, à l'étage, une grande partie des bureaux temporaires. Cette solution serait également une façon de recycler un bâtiment en bois déjà construit et de rassembler l'équipe du théâtre dans un même lieu.

Les installations électriques et l'aménagement des bureaux seraient réalisés par l'équipe du théâtre (environ 60 postes de travail pour les six premiers mois puis environ 25 postes et des ateliers techniques pour la suite des travaux).

L'installation d'une cuisine et de sanitaires est prévue. Leur configuration dépendra des possibilités de raccordement aux eaux usées.

8.4 Aménagement de la salle René Gonzalez

Pour garantir la possibilité d'exploiter la salle René Gonzalez pendant la durée des travaux, il est nécessaire de créer une sortie additionnelle avec un accès extérieur sur le côté nord de la salle. En effet, la seconde issue usuelle côté est sera condamnée par les travaux.

Les travaux comprennent :

- le percement d'une porte temporaire ;
- l'installation/location d'un escalier temporaire ;
- la mise en place d'un sas et des éclairages de secours additionnels.

8.5 Salle de répétition

Pendant les travaux, le Théâtre de Vidy-Lausanne ne pourra compter que sur deux de ses salles : le Pavillon et la salle René Gonzalez. Afin de garantir une jauge publique suffisante, le Théâtre de Vidy-Lausanne envisage de maximiser le temps d'exploitation de ses salles. Pour maintenir une activité de création conséquente, tant pour ses productions que pour ses coproductions, il sera donc nécessaire de rechercher pour certains projets des espaces de répétition en location. Une option est notamment à l'étude à Penthelaz.

8.6 Frais de déménagement

Des frais de déménagement sont à prévoir pour les postes suivants :

- démontage et stockage des équipements scéniques de la salle Charles Apothéloz et de la salle de la Passerelle ;
- achat de divers matériel de conditionnements afin de stocker ces éléments ;
- déménagement des postes de travail vers les lieux temporaires par des déménageurs professionnels et/ou des manutentionnaires engagés pour ces transferts.

8.7 Devis

EQUIPEMENTS TEMPORAIRES, FONCTIONNEMENT HORS LES MURS

1. CONTAINERS (Y COMPRIS EQUIPEMENTS)	76'000.-
2. STOCKAGE (SOUS SALLE RENÉ GONZALEZ)	17'000.-
3. STOCKAGE PAVILLON	7'000.-
4. STOCKAGE ADDITIONNEL PENTHALAZ	50'000.-
5. DÉMÉNAGEMENT	50'000.-
6. TRAVAUX SALLE RENÉ GONZALEZ	55'000.-
Accès latéral ouverture	20'000.-
Location escalier (deux ans)	15'000.-
Aménagement sas + lumière secours + divers	20'000.-
7. LIEU TEMPORAIRE	841'000.-
Structure du bâtiment (location, montage, démontage, transport)	487'000.-
Reprise des aménagements par l'entrepreneur	-120'000.-
Electricité, sécurité, raccordement eau et gaz, cuisine, sanitaires, bureaux, billetterie	233'000.-
Ventilation, chauffage	261'000.-
Reprise du système de ventilation et chauffage dans le cadre de la rénovation de la salle René Gonzalez	-20'000.-
8. SALLE DE RÉPÉTITION	48'000.-
9. DIVERS ET IMPRÉVUS	31'000.-
SOUS-TOTAL	1'175'000.-

9. Projets et activités du théâtre durant les travaux

L'un des plus grands enjeux pour la direction du Théâtre de Vidy-Lausanne pendant la période des travaux consiste à ne pas rompre la dynamique engagée depuis maintenant cinq ans afin d'élargir et de renouveler son public. En effet, la programmation, ouverte à toutes les formes d'aujourd'hui, a progressivement trouvé un bel accueil auprès d'un public curieux et diversifié, permettant d'établir le taux de fréquentation de la saison 2018-2019 à 85.5%, soit environ 50'000 entrées (ce chiffre ne prenant pas en compte la fréquentation des programmes en entrée libre).

Dans un paysage théâtral marqué ces dernières années par le renouvellement de la direction des trois théâtres principaux que sont Vidy, le Théâtre Kléber-Méleau et l'Arsenic, de nouveaux équilibres et dialogues se sont mis en place entre les programmations, créant une réelle complémentarité et une dynamique qu'il convient également d'entretenir.

Enfin, au niveau régional, l'ouverture de la Nouvelle Comédie de Genève et la réouverture du Théâtre de Carouge, deux grands nouveaux théâtres disposant de moyens de production et de programmation renforcés, viendront, concomitamment au début des travaux, renforcer une offre attractive et fortement concurrentielle.

Afin d'éviter la dispersion d'un public devenu plus volatile qu'il y a quelques années, il sera absolument fondamental pour le Théâtre de Vidy-Lausanne de conserver un lien fort avec ses spectateur·trice·s pendant la durée des travaux, dans la perspective d'un théâtre qui verra sa jauge augmentée de près de 15% avec l'objectif d'offrir au public environ 70'000 places par saison.

Pour ces raisons, il est impératif pour le Théâtre de Vidy-Lausanne de poursuivre une activité artistique comparable à celle de ces dernières saisons.

9.1 *Programmation sur le site*

Sur le site de Vidy, la direction du théâtre envisage une programmation « intensive » des deux salles non touchées par les travaux à savoir le Pavillon (250 places) et la salle René Gonzalez (100 places), en utilisant les semaines de vacances scolaires pour des répétitions. Cette occupation représenterait une douzaine de spectacles pour une centaine de représentations et une dizaine de semaines de répétitions, dans chacune de ces deux salles.

Par ailleurs, l'aménagement d'un espace de répétition complémentaire dans le lieu de stockage du théâtre à Penthaz est également à l'étude.

Cette programmation sur site pourra être complétée par l'organisation sur la pelouse de Vidy de quelques spectacles sous chapiteau (ou autre structure extérieure temporaire) ou en plein air.

9.2 *Programmation hors les murs*

Afin de pouvoir continuer à inviter quelques projets de grande envergure, la direction du théâtre a d'ores et déjà réservé l'Opéra de Lausanne pour deux semaines en novembre 2020 et deux semaines en février 2021, pour y présenter quatre spectacles avec en moyenne trois représentations chacun. Le même principe est planifié pour la saison 2021-2022. Le coût de cette location est d'environ CHF 135'000.- par saison, soit CHF 270'000.- pour les deux saisons.

Il est également envisagé de présenter quelques spectacles en partenariat avec des lieux tels que le Théâtre du Jorat.

Enfin, pour relier différemment le théâtre à la Ville, il est également envisagé de présenter deux ou trois spectacles de petite forme pouvant se donner dans des lieux atypiques (classes de gymnases et collèges, amphithéâtres d'universités et une ou deux propositions de plein air par saisons en milieu urbain ou à la campagne).

Avec ce programme, le Théâtre de Vidy-Lausanne devrait pouvoir réussir à maintenir une offre à peu près équivalente à celle proposée ces dernières années.

9.3 Tournées

Enfin, en qualité de théâtre producteur, le Théâtre de Vidy-Lausanne devrait, sous réserve d'aléas de diffusion indépendants des travaux, pouvoir continuer son intense activité de production et de diffusion pendant les deux saisons de fermeture.

L'activité de tournée concernera les spectacles produits et créés dans le cadre des saisons précédentes, c'est-à-dire jusqu'en 2019-2020 (soit une dizaine de productions disponibles), mais aussi les projets qui seront créés au cours des saisons 2020-2021 et 2021-2022. Même si le nombre de nouvelles productions sera légèrement réduit pendant les travaux, le théâtre envisage par saison deux à trois nouvelles productions sur le site de Vidy, une pour les collèges et une grande création internationale présentée hors les murs dont le théâtre assurera la production et la diffusion. Le lieu de répétition et création hors les murs devrait être en principe la Scène Nationale d'Annecy dans le cadre du programme Interreg PEPS (qui associe aussi la Scène nationale de Chambéry et le Théâtre de Saint-Gervais à Genève).

9.4 Communication

Les axes de communication devraient demeurer relativement similaires durant la période de travaux, avec une complexité additionnelle liée au nomadisme de certaines propositions. Un effort accru sera effectué pour communiquer sur les travaux, puis anticiper la réouverture. Les moyens prévus pour cette communication resteront constants.

10. Personnel du théâtre pendant la durée des travaux

Au vu du nombre de spectacles prévus pendant les travaux, du maintien d'une forte activité de tournée et d'une participation des équipes techniques aux aménagements du lieu temporaire puis du théâtre, aucune réduction particulière d'effectifs ne pourra être envisagée concernant le personnel « permanent ».

Toutefois, la direction du théâtre prévoit de ne pas procéder immédiatement au remplacement de certain·e·s collaborateur·trice·s partant en retraite ou réduisant leur taux d'activité, pour lequel·le·s les embauches pérennes ne se feront qu'à la réouverture du théâtre. Par ailleurs, il est envisagé une réduction de l'engagement du personnel auxiliaire technique et d'accueil public.

Concernant les employé·e·s de la Kantina, une réduction de leur activité n'est a priori pas envisagée quelle que soit la variante retenue pour la restauration sur le site (cuisine temporaire ou fabrication hors site avec service sur site). En revanche, le personnel intérimaire travaillant en renfort sera diminué en raison de la diminution de l'activité et de la fréquentation sur site.

11. Impact sur le développement durable

11.1 De la dimension environnementale

De façon générale, l'accent est mis sur le maintien des éléments existants, la durabilité et l'économie d'énergie. Sur l'ensemble du budget de rénovation et d'agrandissement du théâtre, les charges spécifiques à l'assainissement énergétique représentent un montant de CHF 4'993'000.-.

La majorité des éléments structurels devant être remplacés coïncidant avec les modifications de la volumétrie du bâtiment, l'essentiel de la structure existante est donc conservé.

11.1.1 Physique du bâtiment, performances énergétiques de l'enveloppe

Le principe est de créer de nouvelles façades isolées pour la salle Charles Apothéloz et la nouvelle extension (salle de répétition) ainsi que de rénover les toitures et étanchéités des ailes nord et sud.

L'objectif est d'atteindre des performances très élevées, en recherchant la meilleure efficacité investissement/résultat sur ces éléments. L'effort concentré sur ces éléments permet d'arriver à un bilan énergétique global conforme aux exigences de la loi :

- les façades de la salle Charles Apothéloz sont refaites à neuf afin d'atteindre les normes en vigueur (thermiques et acoustiques). L'isolation est renforcée, y compris sur les murs du sous-sol ;
- les façades de l'aile nord et sud sont maintenues ou remplacées ponctuellement par de nouvelles menuiseries extérieures (portes et fenêtres) à haute performance thermique ;
- les toitures de l'aile nord et sud sont isolées par l'extérieur afin d'atteindre la norme en vigueur.

La mise en conformité des installations de chauffage et de ventilation est un élément clé du cahier des charges du présent projet. Elle représente une part très importante des interventions.

Globalement, par rapport aux premières hypothèses de l'étude de faisabilité, le projet détaillé a révélé que les lots qui concernent la technique ont augmenté. Toutefois, les évolutions des équipements techniques de ces dernières années rendent l'intervention rentable en termes d'exploitation. La consommation énergétique du Théâtre de Vidy-Lausanne en matière de chauffage et ventilation passera de CHF 95'000.-/an à CHF 70'000.-/an. Ce montant tient compte des améliorations thermiques de l'existant, mais aussi de la création du nouveau volume de la salle de répétition.

11.1.2 Toitures végétalisées et panneaux photovoltaïques

Ce projet offre 1'485 m² de toitures nouvellement végétalisées pour sa partie transformée (plus de 80% des toitures existantes) et 225 m² de nouvelle toiture végétalisée pour sa partie extension (nouvelle salle de répétition).

Les toitures planes et libres de superstructures de la salle Charles Apothéloz et de l'extension comprenant la nouvelle salle de répétition seront équipées de panneaux photovoltaïques par la société SI-REN. L'installation satisfera aux exigences de la loi vaudoise sur l'énergie, à savoir :

- une compensation effective de 50% du froid ajouté, par l'installation des panneaux photovoltaïques ;
- une compensation de 20% de la consommation d'énergie électrique du bâtiment neuf, si le site s'avérait grand consommateur (ce qu'il n'est a priori pas) et si l'extension de la SRE était supérieure à 20% (ce qu'il n'est pas non plus).

Le bâtiment produira au surplus de l'énergie verte, injectée dans le réseau. La production électrique du projet est estimée à 70kW.

11.2 De la dimension sociale

Le projet de rénovation et d'agrandissement du Théâtre de Vidy-Lausanne tient grandement compte du respect patrimonial. Au niveau architectural, il permettra tout d'abord de maintenir dans son usage d'origine les derniers éléments conservés du demi-secteur « Eduquer et créer » bâti dans le cadre de l'Expo 64 par M. Max Bill. Ce demi secteur, au sein duquel trônait l'actuel théâtre, est reconnu comme l'une des œuvres majeure du célèbre architecte suisse dans laquelle il développa notamment ses idées en matière de préfabrication. Le Théâtre de Vidy-Lausanne est classé en note *3* au recensement architectural du Canton de Vaud. Le projet de rénovation présenté ci-dessus prévoit de le moderniser tout en conservant l'essence du geste architectural de son créateur.

Au-delà de ses qualités architecturales, le Théâtre de Vidy-Lausanne est également un lieu important dans la mémoire collective des Lausannois·e·s. Il reste en effet, avec notamment l'Esplanade des trois Suisses et le petit train de Vidy, l'un des derniers vestiges de l'Expo 64, dont les festivités jubilaires autour du 50^e anniversaire ont montré l'importance dans l'histoire récente de Lausanne. Le projet de rénovation développé dans le présent préavis permettra également au Théâtre de Vidy-Lausanne de conserver la place, majeure, qu'il occupe depuis près de 40 ans sur la scène européenne des arts vivants, poursuivant ainsi une tradition de création et d'inventivité qui a également participé du façonnement de l'image de Lausanne comme ville de culture en Suisse et à l'étranger.

En modernisant cet outil fondamental dans le paysage culturel suisse, la Ville de Lausanne entend également continuer d'en faire un acteur primordial dans sa politique de création et de soutien à la scène artistique locale mais aussi d'accès à la culture. L'aggiornamento artistique proposé par son actuel directeur, s'il a pu débroussoler un moment le public traditionnel de l'institution, lui a permis d'élargir une audience rassemblant désormais toutes les générations. Le nouvel équipement permettra au Théâtre de Vidy-Lausanne de déployer plus largement le travail de médiation développé ces cinq dernières années. La salle de répétition permettra, d'une part, d'accueillir occasionnellement de petits groupes de spectateur·trice·s pour la sensibilisation au processus de création. Mais il rendra aussi plus disponible les deux petites salles du théâtre, aujourd'hui souvent réservées par des répétitions. Y pourront être proposées des activités de médiation (conférences, débats, rencontres, ateliers autour des spectacles invités), des stages de pratique et de sensibilisation au théâtre en particulier pour les jeunes et, en collaboration avec l'EVAM, pour les personnes issues de la migration. Le Théâtre de Vidy-Lausanne pourra continuer ainsi de développer dans les meilleures conditions possibles un travail d'accès à la culture inscrit dans la politique de démocratisation culturelle souhaitée par la Ville de Lausanne.

11.3 De la dimension économique

Le modèle économique du Théâtre de Vidy-Lausanne (dont le taux d'autofinancement oscille entre 35% et 45%) repose en grande partie sur sa capacité à générer des recettes propres issues en majorité des coproductions et de la vente de spectacles. Sa capacité à produire sur place de nouvelles créations dans des conditions optimales est donc un aspect fondamental de son développement. A l'heure actuelle, le théâtre ne dispose pas en son sein d'une salle de répétition et aucun espace dont les dimensions correspondent à celle du plateau de la salle Charles Apothéloz. Le théâtre doit en conséquence les répéter directement dans la salle Charles Apothéloz, rendant alors cette dernière inaccessible à la présentation d'autres spectacles et au public. Dans cette perspective, l'adjonction d'un espace entièrement et spécifiquement dédié au travail de création et répétition s'avère un élément indispensable au développement économique du théâtre.

La billetterie est le second élément constitutif important des recettes propres du théâtre. Son optimisation représente un enjeu important pour l'institution qui s'est récemment équipée d'un nouvel outil de billetterie facilitant le travail de marketing et de fidélisation du public. A ce titre, il est important de rappeler que le projet de rénovation du Théâtre de Vidy-Lausanne prévoit une augmentation de la jauge de la salle Charles Apothéloz dont la capacité d'accueil sera portée à 440 places contre 380 aujourd'hui (voire souvent 360 places en raison de l'inadéquation des espaces actuels pour les régies techniques qui doivent être installées en salle). Couplé à la plus grande disponibilité publique de la salle, qui devrait permettre d'augmenter le nombre de représentations, notamment pour des séries plus longues, cet élément devrait permettre au théâtre de développer dans une proportion non négligeable ses recettes de billetterie.

12. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

S'inscrivant dans la politique d'accessibilité universelle menée par la Ville de Lausanne, tous les espaces seront désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il en va de même pour les espaces de scène et de travail. La transformation et l'extension prévue intègre de nouveaux moyens élevariés, permettant notamment d'accéder au premier étage du théâtre.

Il convient par ailleurs de préciser que le Théâtre de Vidy-Lausanne a obtenu en 2019 le label « Culture inclusive », décerné par le Service Culture inclusive de Pro Infirmis. Ce label s'adresse aux institutions qui jouent un rôle de modèle, en s'engageant de façon pionnière et déterminée pour une inclusion culturelle durable des personnes en situation de handicap.

13. Calendrier des opérations

Ouverture du compte d'attente de CHF 340'000.-	23 février 2015
Etude de faisabilité	Mai 2015
Crédit d'étude – Augmentation du compte d'attente à CHF 3'500'000.-	7 juin 2016
Appel d'offres groupement de mandataires	Décembre 2017 – avril 2018
Relevé et avant-projet	Juin – décembre 2018
Projet d'ouvrage – Devis général	Janvier – septembre 2019
Préavis pour crédit d'ouvrage	Janvier 2020
Ouverture du chantier	Août 2020
Fin du chantier	Juillet 2022

14. Aspects financiers

14.1 Coût des travaux

Les coûts des travaux détaillés sous les points 6.4, 7.2 et 8.7 se récapitulent comme suit :

Nature	CHF
Travaux de restauration, mise en conformité et agrandissement	25'500'000.-
Equipement scéniques et administratifs complémentaires	825'000.-
Equipement temporaires de fonctionnement du théâtre hors les murs	1'175'000.-
TOTAL	27'500'000.-

14.2 Incidences sur le budget d'investissement

Un montant de CHF 24'000'000.- est inscrit au plan des investissements 2020-2023 (PI) sous la rubrique « Théâtre de Vidy, Dalcroze 5 – Travaux de rénovation et de mise en conformité ».

Compte tenu du crédit demandé dans le présent préavis de CHF 27'500'000.-, le plan des investissements est modifié comme suit :

(en milliers de CHF)	2020	2021	2022	2023	Total
Dépenses d'investissements	8'425.-	13'100.-	4'975.-	1'000.-	27'500.-
Recettes d'investissements				2'500.-	2'500.-
Total net	8'425.-	13'100.-	4'975.-	-1'500.-	25'000.-

En parallèle, il est prévu de percevoir des recettes d'investissements, à hauteur de CHF 2'325'000.-, qui seront recherchées principalement par la Fondation pour l'art dramatique auprès de fondations mécéniques, de sponsors et par le biais du financement collaboratif.

En outre, il est escompté une aide financière via le « Programme bâtiments » de la Confédération dans le cadre de la rénovation des toitures pour les travaux d'amélioration thermique des bâtiments existants. Ce montant est estimé à CHF 175'000.-.

14.3 Incidences sur le budget de fonctionnement

Calculés sur la base d'un taux d'intérêts moyen de 2.25%, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 340'300.- par année, à compter de l'année 2021.

En fonction de la durée d'amortissement de 20 ans, les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à CHF 1'375'000.- et seront comptabilisées à partir de l'année 2021.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)							
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0
Charges d'intérêts	0.0	340.3	340.3	340.3	340.3	340.3	1'701.5
Amortissements	0.0	1'375.0	1'375.0	1'375.0	1'375.0	1'375.0	6'875.0
Total charges suppl.	0.0	1'715.3	1'715.3	1'715.3	1'715.3	1'715.3	8'576.5
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	1'715.3	1'715.3	1'715.3	1'715.3	1'715.3	8'576.5

Au terme des travaux, l'entretien du Théâtre de Vidy-Lausanne sera assuré comme auparavant par le Service du logement et des gérances. Les charges y relatives figurent déjà au sein du budget de fonctionnement du service.

15. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2020/03 de la Municipalité, du 23 janvier 2020 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter le projet de rénovation et d'agrandissement du Théâtre de Vidy-Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 27'500'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique n° 4900.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de porter, en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2, les subventions accordées au projet ainsi que les recettes issues de la recherche de fonds par la Fondation pour l'art dramatique ;

6. de balancer les dépenses comptabilisées du crédit d'étude rubrique n° 4900.6.582.353 sur le crédit d'investissement mentionné sous chiffre 2.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : plan de situation